

L'abracadabrant ministère des sports

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 3 MARS 2017

Refus de saisir la justice dans le scandale de la fédération de tennis; inertie dans celui de la fédération de rugby; rapports expurgés pour les sports de montagne; nominations contestées au sein de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports: le ministère de la jeunesse et des sports a fait naufrage.

Dans les turbulences de la campagne présidentielle, il n'y a guère de raison de s'attarder une nouvelle fois sur le bilan de François Hollande. Il est pourtant des bilans plus particuliers qu'il est utile de dresser car ils sont passés inaperçus. C'est le cas par exemple du ministère des sports : un tout petit ministère, mais un très grand désastre.

On observera que le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Patrick Kanner, et le secrétaire d'État chargé des sports, Thierry Braillard, n'ont que des pouvoirs infimes. Dans le domaine du sport, le pouvoir comme les subsides financiers transitent par les associations ou fédérations, et les ministres ne jouent le plus souvent que les utilités. D'autres grands domaines leur échappent : la lutte contre le dopage relève de la compétence du ministère de la santé ; les ministères des sports n'ont pas plus de compétence sur ce qui touche à l'éducation. Ne restent donc de leur ressort que quelques grands dossiers. Celui de l'olympisme, de l'éthique sportive, de l'exemplarité. Le sport comme valeur humaine, comme valeur éthique, fondé sur le respect de l'autre, le respect du collectif et des règles qui l'encadrent...

Si les deux ministres ont d'abord une fonction de représentation, en leur qualité de VPR du sport français, leur bilan apparaît d'autant plus consternant. Même sur le plan de l'éthique, même sur le plan de l'exemplarité, ils ont tout laissé à vau-l'eau. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer ce que révèlent les dernières enquêtes de Mediapart. Ne portant que sur quelques disciplines sportives, elles ont toutes un point

commun : les deux ministres ont piétiné toutes ces valeurs éthiques sans jamais se soucier des questions d'exemplarité.

Il y a d'abord l'exemple de la Fédération française de tennis (FFT) qui, depuis le début des années 1980 au moins, est secouée par des scandales à répétition : d'abord sous l'ère de Christian Bîmes, puis sous celle de Jean Gachassin qui vient juste de s'achever. Or, depuis la dernière alternance, celle de 2012, le pouvoir socialiste n'a strictement rien fait. Alors que Jean Gachassin était déjà mis en cause, il a été reconduit en 2013 dans ses fonctions sans la moindre difficulté. Sans que la FFT qui assume des missions de service public et gère l'argent des licenciés et de l'argent public, ne soit incitée ou sommée par la puissance publique de suivre une autre voie, plus conforme à l'éthique sportive ou à la défense de l'intérêt général.

Quand Mediapart a révélé voici quelques mois le rapport confidentiel de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), on a découvert l'ampleur des irrégularités qui auraient pu être commises au sein des instances dirigeantes de cette fédération. Possible trafic de billets de Roland-Garros ; soupçon de trafic d'influence ; écarts de conduite : des faits graves ont été pointés ou évoqués dans ce rapport. Mais Mediapart a révélé (*on retrouvera ici toutes nos enquêtes récentes sur le tennis : Crise de la Fédération française de tennis: notre dossier*) que les deux ministres n'avaient strictement rien fait. Ils n'ont pas jugé utile de faire jouer **l'article 40 du code de procédure pénale**, qui leur fait pourtant obligation de dénoncer au parquet tout crime ou délit dont ils pourraient avoir connaissance. Le chef de l'IGJS lui-même ne l'a pas fait. Résultat : ce sont les deux inspecteurs généraux ayant écrit le rapport qui ont eu le courage d'alerter le parquet, bien qu'ils aient reçu l'instruction de... ne pas le faire !

Sur le plan judiciaire, sans doute cela n'a-t-il pas changé grand-chose, car le Parquet national financier est visiblement pugnace – l'actualité politico-judiciaire en atteste – et aurait ouvert dans tous les cas de figure une enquête préliminaire, ce qu'il a donc fait. Mais le rapport de l'IGJS n'évoquait

pas seulement un possible délit de détournement de biens publics autour des billets de Roland-Garros. Il soulignait aussi que, hormis le président sortant Gachassin mis en cause dans cette affaire de billets, deux autres dirigeants de la fédération, Jean-Pierre Darteville et Bernard Giudicelli, étaient épinglés pour avoir passé entre eux un « *pacte de silence* » : quand ils ont eu connaissance de ce trafic de billets, ils ont décidé de ne pas rendre publique l'affaire – donc de ne pas saisir la justice – et de passer l'éponge sur ces faits. Comme s'ils avaient le pouvoir de prononcer une amnistie sur d'éventuels délits pénaux.

Or, contre ces petits arrangements entre amis, le pouvoir socialiste ne s'est pas davantage dressé. Il n'a pas cherché à profiter des dérives étalées sur la place publique, pour inviter la FFT à engager une refondation. C'est donc le même Bernard Giudicelli, organisateur du « *pacte de silence* » au sein de la fédération, qui vient d'être porté à la présidence de la FFT. La FFT traverse une crise grave, mais la puissance publique reste totalement inerte. Comme si la seule chose qui importait vraiment aux ministres était d'être assurés d'avoir un petit strapontin lors du prochain championnat de Roland-Garros, et si possible de passer quelques secondes sur les écrans de France 2, qui retransmet les parties...

Dans le cas de la Fédération française de rugby (FFR), le constat est voisin. Il y a d'abord eu une première alerte, contenue dans un rapport confidentiel de la Cour des comptes, en avril 2016. « *Le dispositif de gestion de la billetterie (25 % en moyenne des produits d'exploitation) s'est avéré fragile et source de contentieux, car peu maîtrisé et faiblement traçable* », disaient les magistrats financiers, sans guère de précisions supplémentaires. Cette remarque a tout de même alerté mon confrère, Antton Rouget, qui est parvenu à mettre au jour de graves irrégularités, et notamment une double billetterie lors de grandes rencontres internationales (*lire en particulier La double billetterie, machine à cash de la Fédération de rugby, Face aux démentis, voici les preuves d'une billetterie parallèle de la fédération de rugby et Après la billetterie frauduleuse, les facturations vertigineuses de la fédération de rugby*).

Promotions contestées à l'Inspection de la jeunesse et des sports

Chargé de la tutelle de la fédération, le secrétaire d'État aux sports Thierry Braillard s'est refusé à commenter nos révélations et le constat de la Cour des comptes. « *Une information judiciaire avait été ouverte au sujet des révélations du Canard enchaîné de 2014 et la FFR avait indiqué qu'elle se constituait partie civile. Dès lors il ne nous appartient pas de réagir à des affaires jugées ou en cours* », avait fait savoir son cabinet à mon confrère Antton Rouget. Le ministère a réagi avec la FFR exactement comme avec la FFT : *no comment*.

On peut comprendre que si une enquête préliminaire est déjà engagée, le ministère respecte la séparation des pouvoirs et ne vienne pas empiéter sur les prérogatives de la justice. Mais, selon des spécialistes de ce ministère, la tradition veut que dans ce cas de figure, l'IGJS soit aussitôt chargée de diligenter une enquête pour vérifier les autres volets de l'activité d'une fédération ainsi mise en cause. Simple question de bon sens : si un système de double billetterie existe, il semble urgent que la puissance publique cherche à s'assurer s'il s'agit d'irrégularités limitées, ou si la fédération connaît des dérèglements plus généraux.

Or, dans le cas présent, il ne s'est rien passé. Des inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports étaient persuadés que l'un ou l'autre des deux ministres leur donnerait instruction sur-le-champ d'enquêter sur la FFR (sauf sur le volet pénal). Cette instruction n'est jamais venue. Et comme l'IGJS n'a pas le pouvoir, contrairement à d'autres corps d'inspection, de s'autosaisir, aucun agent public n'a été demander des comptes à cette fédération.

Poursuivons. **Antton Rouget a mis au jour une autre affaire: poussé par la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), le ministère de la jeunesse et des sports a finalement mis en ligne, le 10 février, le rapport sur l'École nationale des sports de montagne (ENSM), structure chargée de la formation des moniteurs de ski, des guides de haute montagne et des accompagnateurs de moyenne montagne. Mediapart a révélé que ce rapport avait été expurgé de ses passages les plus critiques (lire**

Le ministère caviarde un rapport sur les sports de montagne). En particulier, plusieurs passages révélant de graves conflits d'intérêts ont été occultés, de manière visiblement précipitée et maladroite, comme si cela avait été décidé dans l'urgence.

Sur-le-champ, trois associations concernées par les sports de montagne ont fait part de leur indignation et, estimant que les coupes du rapport pouvaient éventuellement avoir pour effet de cacher de possibles « faits délictueux », ont annoncé leur intention de faire une saisine de la Cour de justice de la République, pour que les deux ministres aient à rendre des comptes de leur action devant elle. On peut consulter ici la saisine de l'Union nationale des accompagnateurs de montagne, et là celle du Syndicat interprofessionnel de la montagne.

Comment le ministère de la jeunesse et des sports a-t-il répondu à l'inquiétude de ces trois associations ? En annonçant qu'il pourrait lui-même... les traîner devant les tribunaux. Cela figure dans le communiqué publié à cette occasion (que l'on peut consulter ici :) : les deux ministres annoncent que, « compte tenu de la saisine inopportune et infondée de la CJR sur ce dossier, les ministres se réservent le droit de poursuivre en justice les trois syndicats ».

C'est à ne plus rien y comprendre. Le ministère refuse de faire jouer l'article 40 quand l'IGJS lui apporte la confirmation que de graves irrégularités, constitutives éventuellement de délits pénaux, auraient pu être commises au sein de la FFT ; il reste tout autant inerte dans le cas de la FFR ; il menace de poursuites judiciaires des associations au motif... qu'elles veulent saisir la justice.

Mediapart a encore révélé une autre affaire qui n'est pas plus à la gloire de ce ministère. Nous avons exhumé trois notes confidentielles réalisées par l'IGJS, attestant que l'Institut national du sport et de la performance (Insep) traversait une zone de fortes turbulences. Ces notes formulaient en particulier de vives critiques à l'encontre du directeur général, Jean-

Pierre de Vicenzi (lire *L'Institut national du sport en pleine tempête*). Or qu'est-il advenu au lendemain de la révélation par Mediapart de ce rapport de l'IGJS ? Jean-Pierre de Vicenzi a été promu inspecteur général à... l'IGJS (lire *Nomination controversée à l'Inspection générale de la jeunesse et des sports*).

Et comme, dans ce ministère, on semble décidément habitué à prendre ses aises, l'histoire ne s'arrête pas là. L'IGJS a en effet appris récemment que le pouvoir socialiste avait l'intention de recaser l'un des siens au sein de ce corps d'inspection, dans le but de lui offrir une place au chaud avant l'alternance : il s'agit d'Olivier Keraudren, directeur de cabinet de Thierry Braillard.

Le projet a de nouveau suscité de vives critiques. La seule expérience professionnelle de l'intéressé est d'avoir été, de 2009 à 2014, le directeur de cabinet du président de la Fédération française de rugby. Ce qui, dans le contexte actuel, n'est naturellement pas la meilleure des références. Par ailleurs, la règle au sein de ce ministère veut qu'une promotion au tour extérieur est possible au sein de l'IGJS après que quatre promotions au tour intérieur ont eu lieu. Or, dans le cas présent, il n'y a eu que trois promotions au tour intérieur. C'est du moins l'avis du syndicat des inspecteurs de l'IGJS, qui a introduit un recours contre une quatrième nomination qu'il juge non valide. Du même coup, la promotion au tour extérieur d'Olivier Keraudren n'est donc pas possible dans l'immédiat, tant qu'une quatrième promotion (valide) au tour intérieur n'est pas survenue.

Mais les ministres ne l'entendent pas de cette oreille, estimant que quatre promotions internes ont eu lieu et qu'Olivier Keraudren peut donc maintenant accéder au tour extérieur à l'IGJS. Résultat de cet embrouillamini : le syndicat des inspecteurs généraux de l'IGJS, comme leur amicale, ont donc décidé d'introduire... un second recours contre cette promotion. Mais dans l'immédiat, le ministère semble déterminé à passer en force. Vive le sport ! Vive le ministère des sports !

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.